



24 juin 2022

(22-4888)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**POINT DE L'ORDRE DU JOUR 3A – PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS –
RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR LES MEMBRES
SUR LES ACTIVITÉS PERTINENTES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'UKRAINE

La communication ci-après, reçue le 23 juin 2022, constitue la déclaration faite par l'Ukraine à la réunion des 22-24 juin 2022 du Comité SPS de l'OMC, et est distribuée à la demande de la délégation de l'Ukraine.

1. L'Ukraine souhaiterait saisir cette occasion pour informer les Membres de l'OMC des faits nouveaux et activités pertinents dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).
2. Les Membres ne sont pas sans savoir que la guerre engagée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a causé d'immenses souffrances et entraîné des destructions de grande ampleur. L'infrastructure du Service national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection des consommateurs, ses institutions et ses laboratoires ont été endommagés, détruits et pillés. De nombreux employés sont contraints de travailler dans des circonstances extrêmement difficiles dans les territoires où ont lieu des opérations militaires.
3. Dans ce contexte, les organismes ukrainiens compétents dans le domaine des mesures SPS continuent de s'acquitter assidûment de leurs obligations professionnelles pour garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires, protéger la vie et le bien-être des animaux et préserver la sécurité sanitaire et phytosanitaire nécessaire. L'Ukraine prend toutes les mesures possibles, en conformité avec les traités internationaux pertinents et sa participation aux organisations internationales, en vue de garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires à l'échelle mondiale.
4. Plus spécifiquement, dans le domaine de la phytoquarantaine et de la protection phytosanitaire, l'Ukraine a simplifié ses mesures et procédures SPS et mis en place le mécanisme des procédures phytosanitaires gérées par les organismes territoriaux du Service national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection des consommateurs conformément au principe d'extraterritorialité. Aujourd'hui, la totalité des procédures phytosanitaires sont exécutées au moyen du système d'information sur la santé publique (PHIS) et du système de gestion des données de laboratoire (LIMS), ce qui permet aux organismes compétents de réduire le temps de traitement des demandes et de délivrance des certificats phytosanitaires. Depuis l'imposition de la loi martiale en février 2022, 77 000 certificats phytosanitaires ont été délivrés par les inspecteurs du service phytosanitaire national. Cela a garanti l'exportation d'environ de 2,37 millions de tonnes de céréales ukrainiennes. De plus, près de 0,5 million de tonnes de produits végétaux importés, dont des légumes, des fruits, des céréales, de la farine, du matériel végétal de plantation et d'autres biens, ont été inspectées par les autorités phytosanitaires au cours des trois derniers mois.
5. Afin de garantir la conformité avec les traités internationaux et d'établir la qualité phytosanitaire du sol ukrainien, les activités de suivi et d'enquête appropriées se poursuivent. Au cours des inspections menées au printemps, les inspecteurs du Service phytosanitaire national ukrainien ont contrôlé une superficie de 0,6 million d'hectares.

6. Afin d'empêcher la dissémination de semences et de matériel végétal de plantation de faible qualité, plus de 19 tonnes de semences de faible qualité et 403 500 unités de matériel végétal de plantation, qui n'auraient pas pu être utilisées pour l'ensemencement ou à d'autres fins, ont été retirées du marché et détruites sous la supervision du Service national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection des consommateurs.

7. À ce jour, les inspecteurs et les laboratoires du Service phytosanitaire national continuent de travailler pour le bien de l'Ukraine, en dépit de conditions extrêmes. Permettez-moi de citer un exemple du courage et du sens des responsabilités dont font preuve les autorités ukrainiennes. Le Bureau principal du Service de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection des consommateurs de la région de Kharkiv n'a jamais interrompu ses activités, malgré des bombardements incessants depuis le premier jour de l'invasion, et alors même que 25% de la région est sous l'occupation temporaire des forces russes. De même, les autorités de la région de Zaporijjia, dont une partie est aujourd'hui occupée temporairement par les troupes russes et frappée par des bombardements, ont fait montre d'un dévouement similaire.

8. Depuis le début de l'invasion militaire russe, le Service de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection des consommateurs et ses organismes territoriaux ont aussi fait tout leur possible pour contrôler et préserver la situation épizootique en Ukraine. Ainsi, lorsque cela est possible, les vaccinations de routine sont effectuées. Dans le cas des maladies animales, les mesures nécessaires sont prises pour les éliminer dans le respect des directives en vigueur; le suivi nécessaire des mesures de prévention est garanti.

9. À cet égard, nous tenons à remercier l'Union européenne et ses États membres, à savoir la Pologne, l'Allemagne, la France, la Lituanie, la Lettonie, l'Italie et la République tchèque, ainsi que le Royaume-Uni, la Suisse, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Géorgie, et tous nos partenaires pour leur assistance précieuse en faveur du secteur de l'élevage et pour leur aide aux animaux de compagnie, auxquels ont été fournis gratuitement des aliments et des médicaments vétérinaires.

10. Du fait des bombardements des infrastructures civiles par les forces russes, de la destruction des liaisons logistiques et de la perturbation des approvisionnements civils, y compris les installations d'élevage de bétail et de volailles et les zoos, la situation en matière d'approvisionnement est critique et les fermes d'élevage et les exploitations familiales ukrainiennes sont directement menacées. De grandes unités de production de porcs et de bovins se trouvent dans des territoires qui sont le théâtre d'affrontements actifs, et leur liste ne fait qu'augmenter. Dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, les animaux ne peuvent être nourris et l'accès aux soins vétérinaires en temps utile est restreint. Dans les territoires déjà libérés des troupes russes, les autorités ukrainiennes font état d'un nombre élevé d'animaux morts et blessés qui ont été abandonnés.

11. Nous insistons sur le fait qu'il est impossible, pour les autorités, d'effectuer des inspections et des contrôles vétérinaires et sanitaires dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine.

12. À l'heure actuelle, il faut d'urgence une aide pour rétablir le plein fonctionnement de plusieurs organismes du Service ukrainien de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection des consommateurs. L'Ukraine a notamment besoin d'aide pour remplacer les laboratoires vétérinaires et phytosanitaires qui ont été détruits. Nous serions reconnaissants de toute assistance que les Membres de l'OMC pourraient apporter à cet égard et sommes disposés à communiquer des renseignements détaillés concernant les besoins les plus urgents.

13. Afin d'améliorer l'efficacité des mesures de lutte contre les épizooties, l'Ukraine a mis sur pied un cadre juridique qui vise à garantir une situation épizootique stable et à instaurer les conditions appropriées pour l'exportation et l'importation des produits de l'élevage. À cet égard, plusieurs décisions du Cabinet des Ministres de l'Ukraine ont été adoptées, qui concernent les procédures pour l'enregistrement, par l'État, des installations d'élevage et des opérateurs du marché, ainsi que pour l'établissement de fermes d'élevage destinées à l'exportation et à l'importation et à des activités à risque élevé. Les décisions en question ont été notifiées à l'OMC conformément aux obligations incombant à l'Ukraine.

14. De plus, le gouvernement a également approuvé les règles sur le contrôle vétérinaire et sanitaire par l'État, qui régissent la procédure de contrôle par l'État de la conformité avec la législation relative aux produits alimentaires, aux aliments pour animaux, aux sous-produits animaux, à la médecine vétérinaire et au bien-être des animaux, et qui énoncent les conditions de l'application de cette législation en Ukraine pendant l'application de la loi martiale. Ces règles ont également été notifiées à l'OMC.

15. S'agissant de l'exportation de produits ukrainiens, nous sommes reconnaissants du niveau élevé de confiance envers les produits agricoles ukrainiens et envers les mesures prises pour rétablir la capacité de l'Ukraine de produire, commercialiser et exporter des produits agricoles. Étant donné que les ports maritimes ukrainiens sont encore bloqués, la seule possibilité d'exporter des produits d'origine animale ou végétale vers des pays tiers est actuellement le transit par des pays de l'UE. L'Ukraine souhaiterait une plus grande libéralisation des mesures SPS visant le commerce avec son territoire et garantirait la pleine mise en œuvre de toutes les mesures appropriées.

16. Enfin, dans le contexte de la crise alimentaire mondiale en cours résultant de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, nous notons que les propositions de la Russie d'établir des couloirs humanitaires pour l'exportation de céréales ukrainiennes à partir des ports maritimes en échange de la levée des sanctions montrent que le Kremlin entend exercer un chantage sur le monde en utilisant la menace de la famine comme arme et qu'il essaie de sortir de la catastrophe qu'il a lui-même provoquée en se faisant passer pour le sauveur du monde. Dans le même temps, les occupants russes continuent de voler des céréales sur le territoire ukrainien et d'essayer de les faire passer pour les leur et de les vendre sur les marchés internationaux.

17. Ces actes nécessiteraient la délivrance de certificats phytosanitaires illégaux et nous aimerions sensibiliser les Membres de l'OMC aux risques éventuels que comportent des transactions de ce type. Plus spécifiquement, l'absence de certificats légitimes pourrait signifier que les produits ne sont pas conformes aux prescriptions phytosanitaires et aux normes de qualité et de sécurité en vigueur, qu'ils sont contaminés par divers organismes de quarantaine, qu'ils sont issus d'un commerce illicite et qu'ils ne respectent pas les modalités des contrats de commerce extérieur. De plus, l'absence de certificats légitimes constitue une violation de la législation existante et entraîne une responsabilité pénale directe.

18. La Fédération de Russie falsifie les certificats pertinents et contrevient ainsi aux procédures officielles en matière d'inspection, d'essai et d'examen (analyse) phytosanitaire nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire des produits et leur conformité avec les prescriptions phytosanitaires. Les agissements de la Russie contreviennent aux principes fondamentaux du commerce international, ainsi qu'aux principes de traçabilité du commerce de marchandises visées par l'Accord SPS. L'Ukraine demande à tous les États de rester vigilants et de s'abstenir d'acheter des céréales à la Fédération de Russie en l'absence de certitude quant à leur origine.
